



ENREGISTREMENT DES PACS

(Pacte Civil de Solidarité)

PIÈCES CI-JOINTES :

- Notice explicative de déclaration de PACS
- Déclaration conjointe d'un PACS
- Convention type de PACS

CONSTITUTION DU DOSSIER :

- Pièce d'identité en cours de validité
- Extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois
- Déclaration conjointe d'un PACS, à signer le jour de l'enregistrement
- Convention de PACS, à signer le jour de l'enregistrement devant l'officier de l'état-civil, (possibilité d'utiliser la convention type ou bien rédiger votre convention).

DÉPÔT ET ENREGISTREMENT DU PACS

Après dépôt de votre dossier et vérification des pièces, l'Officier de l'Etat-Civil vous contactera pour fixer avec vous un rendez-vous pour l'enregistrement de votre PACS. Ce rendez-vous aura lieu un jeudi matin.

Date souhaitée pour le rendez-vous : jeudi ----/-----/-----

Vous devrez vous munir de l'original de vos pièces d'identité.

Contact : Annick RENAULT 02-41-83-19-12	Accueil : 02-41-83-11-83
---	--------------------------

